

Mercredi 16 Mai 2012

Paris

Ve

Couvre-feu pour les terrasses de Saint-Michel

Paris en veut-il vraiment à ses terrasses? Alors que celles des cafés et restaurants de la rue Montorgueil (IIe) viennent de perdre une nouvelle bataille judiciaire hier (lire ci-dessous), cinq établissements des Grands Boulevards sont pointés du doigt par l'association Droit des non-fumeurs (DNF) au prétexte qu'ils ne respecteraient pas la loi Evin. Et maintenant, voilà que la très touristique place Saint-Michel (Ve) est priée de montrer patte blanche. Terminé la tolérance vieille de plusieurs décennies, qui laissait les brasseries servir leurs clients en terrasse jusqu'aux premières heures du jour. Révolu la bienveillance des autorités devant la foule des touristes, mêlée à celle des étudiants, attablée face à la célèbre fontaine : depuis le 1er mai, la loi est scrupuleusement appliquée, et chacun est prié de rentrer les tables à 2 heures du matin précises.

Un « non-sens absolu », selon le principal syndicat des restaurateurs, le Synhorcat : « Economiquement, cela risque de ne pas être tenable : ces commerçants vont être contraints

de licencier. Et que dire de l'image que Paris risque de renvoyer aux touristes, notamment! C'est d'autant plus incompréhensible que les établissements concernés ne posent pas le moindre problème. Ni en termes d'insécurité ni en termes de nuisances, s'insurge Marcel Benezet, le président des cafés, bars et brasseries au Synhorcat. Cette intolérance est incroyable. »

Place Saint-Michel, l'inquiétude le dispute à l'incompréhension chez les professionnels concernés. Au Saint-Séverin, où l'on exploite l'un des plus célèbres établissements du secteur depuis trois générations, la voix du manager est lasse : « Jamais nous n'avons eu la moindre plainte de voisins... D'autant que l'immeuble est occupé par des bureaux et des cabinets d'avocats, qui sont vides la nuit. Evidemment, poursuit-il, nous travaillons beaucoup dehors, surtout aux beaux jours... Allons-nous dire à nos clients de rentrer à l'intérieur de la brasserie à 2 heures? » Dans la boîte aux lettres du Saint-Séverin, comme dans celles de tous les cafés avec terrasse, et aussi à la fameuse

brasserie le Départ, située face à la station de métro Saint-Michel, la missive du commissariat de police est arrivée voici quelques jours, invoquant seulement l'« application de la loi ». Le Synhorcat promet de tenter le tout pour le tout auprès de la préfecture de police, mais la place Saint-Michel est amère à l'approche de l'été...



Place Saint-Michel (Ve), hier. Le Saint-Séverin et la célèbre brasserie le Départ font partie des cinq établissements pointés du doigt par l'association Droit des non-fumeurs (DNF), au prétexte qu'ils ne respecteraient pas la loi Evin.

Cécile Beaulieu